



BPJEPS APT

Activités Physiques pour Tous

Créé en 2002, le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire, et du Sport est mis en œuvre dans de multiples spécialités. CAP'Formations Sport propose la spécialité «Activités Physiques pour Tous». Il s'agit une qualification de niveau IV. Formation en cours d'habillement par la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale.

Textes réglementaires : Décret n°2001-792 du 31 août 2001 et arrêté du 21 juin 2016



En quoi consiste le métier ?

Le titulaire d'un BPJEPS APT peut encadrer, pour tout type de public, la pratique d'activités physiques et sportives variées, dans tous lieux d'accueil (hors environnement spécifique). Il anime des activités à des fins de découverte, de sensibilisation et d'initiation, dans le cadre de loisir, ou dans un objectif de santé et de bien-être.

Il est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Le titulaire du BPJEPS APT possède les compétences suivantes :

- ✓ Encadrer des groupes et mener des actions d'animation.
- ✓ Organiser et gérer des activités physiques pour tous, en toute sécurité.
- ✓ Communiquer sur les actions de la structure.
- ✓ Participer au fonctionnement de la structure organisatrice.

Quel est le contenu de la formation ?

La formation se déroule de septembre à juin et comprend un enseignement théorique en centre (606h), en alternance avec la pratique professionnelle dans une structure (455h).

Le BPJEPS APT est obtenu après validation des 4 unités de compétences constitutives du diplôme. Chaque UC atteste de l'acquisition de compétences dans un domaine particulier.

- **2 UC transversales, communes à tous les BPJEPS :**

UC1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

UC2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

- **2 UC spécifiques à la mention APT :**

UC3 : conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention APT.

UC4 : mobiliser les techniques de la mention "activités physiques pour tous" pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

La certification est soumise à un examen final, avec un entretien face à un jury.

Lieux d'exercices :

Le titulaire du BP JEPS APT peut encadrer les APS en autonomie, de manière indépendante ou au sein de nombreuses structures :

- fédérale
- associative
- de loisir touristique
- collectivité territoriale
- club sportif proposant l'initiation et la découverte



Association déclarée à la préfecture
du Gers (32), SIRET 852 546 464 00011.

Organisme de Formation déclaré à la
DIRECCTE sous le n° 76320069032.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Quelles sont les conditions d'accès à la formation ?

Pour pouvoir accéder à la formation il faut :

- ✓ Être âgé de 18 ans à l'entrée en formation
- ✓ Être titulaire du PSC1 ou de l'AFPS (ou d'un équivalent)
- ✓ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des « Activités Physiques pour Tous »
- ✓ Satisfaire aux tests d'exigences préalables (TEP) du BPJEPS APT

NB : Les tests d'entrée sont communs à tous les organismes



Quels moyens pédagogiques et techniques ?

L'action de formation dispose :

- ✓ D'une salle de formation équipée de chaises, de tables et d'un tableau
- ✓ D'un vidéo projecteur
- ✓ D'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action
- ✓ D'un accès à des structures variés lors des enseignements théoriques pour être au plus près des publics spécifiques

Tout au long de la formation, il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées.

Aussi, les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Les contenus de formation sont encadrés par des formateurs titulaires d'un niveau de formation supérieur et/ou ayant une forte expérience dans le champ du diplôme visé.

Des intervenants extérieurs qualifiés seront également amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.



Où et quand ?

A l'Isle Jourdain (32), à 20 min de Toulouse.

Soyez prêts !

- Mai/Juin 2020 : **Tests d'exigences préalables**
- Septembre 2020 : **Début de la formation**
- Juin 2021 : **Certifications**

Plus d'informations :

www.capformationssport.fr

Pour contacter CAP'Formations Sport :

capformationssport@gmail.com

06.76.28.57.71

Retrouvez nous aussi sur les réseaux sociaux !



CAP'Formations Sport



capformations_sport

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

Financement :

Plusieurs dispositifs peuvent financer tout ou en partie votre diplôme suivant votre statut :

- ❖ Moins de 26 ans
- ❖ Demandeur d'emploi
- ❖ Salarié...

Commencez votre recherche de financement bien avant l'entrée en formation, nous sommes là pour vous guider.

Coût

Tarifs de la formation hors financement et hors allègement : 5151 €

Le coût global de la formation dépend du positionnement.

Possibilité d'échelonnement du coût de la formation sur la totalité de la durée du parcours de formation, sans surcoût.

Pour obtenir un devis, contactez-nous !

Document informatif, non contractuel.



Parcours individualisé de formation

Un entretien est réalisé au moment de l'inscription afin de mieux connaître les acquis et aptitudes du stagiaire, ainsi que son projet professionnel.

Le parcours de formation peut être personnalisé selon certaines dispenses et équivalences (*cf. textes réglementaires*).

